Pichard

1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 - Identification de la zone humide

Nom de la zone : Pichard

Autre nom :

Code hydrographique : 73CPNS7083

Nom du grand ensemble : L'Arc de la Valloirette incluse à l'Arvan **Code :** W104

Localisation de la zone humide :

Coordonnées Lambert II: **X** 923150.2283 **Y** 2019399.158

Altitude moyenne (m) : 2328

Remarques :

1.2 - Auteur de la fiche

Organisme : Ecosylve

Coordonnées : 04 79 25 83 69

Date d'établissement de la fiche : 15/12/2006

Remarques : Terrain le 27-09-2006

1.4 - Principales références bibliographiques

---

2 - DELIMITATION DE LA ZONE HUMIDE ET DE L'ESPACE DE FONCTIONNALITE

2.1 - Critères de délimitation de la zone humide

Critères utilisés :
- présence ou absence d'une végétation hygrophile
- périodicité des inondations ou saturation du sol en eau

Contacts :
- Jean-Michel BOISSIER

Remarques :

---

3 -DESCRIPTION DU BASSIN VERSANT ET DE LA ZONE HUMIDE

3.1 - Bassin versant de la zone humide

3.2 - Présentation de la zone humide et de ses milieux

Superficie de la zone humide (ha) : 0.4022011298108

Longueur d'une zone humide bordant un cours d'eau (km) : 572.561565036363

Types de milieux Corine Biotope

PRAIRIES HUMIDES OLIGOTROPHES

4 - FONCTIONS ECOLOGIQUES, VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES, INTERET PATRIMONIAL

4.1 - Fonctions hydrobiologiques

Critère FONCTIONS DE REGULATION HYDRAULIQUE

Justification ZH tampon, régulant les transferts d'eau le long du versant, notamment en période de fonte des neiges, ou au cours de fortes précipitations ;

4.2 - Fonctions biologiques

Critère FONCTION D'HABITAT POUR LES POPULATIONS ANIMALES OU VEGETALES

Justification

4.3 - Valeurs socio-économiques

4.4 - Intêret patrimonial

5 - STATUTS ET GESTION DE LA ZONE HUMIDE

5.1 - Autres inventaires

RAMSAR : 00000

Inventaire préliminaire Natura 2000 : 1

ZICO : 1

Znieff 2ème génération : 1

Site de l'observatoire national des zones humides : 1

Autres inventaires :

5.2 Principaux statuts de protection

6 - EVALUATION GENERALE DU SITE

6.1 -Intérêt patrimonial majeur (faune, flore, habitats...)

Faible intérêt patrimonial, si ce n'est un gain de diversité au niveau des espèces et des habitats ;